



PROVINCE DE QUÉBEC
CANTON DE WENTWORTH

**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON
DE WENTWORTH**

Est par les présentes donné par la soussignée, Directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité du Canton de Wentworth que :

Lors de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Wentworth tenue le 24 août 2015, le règlement suivant a été adopté :

**Règlement numéro 2015-002-01, règlement modifiant le règlement 2015-002
concernant la protection des plans d'eau et l'accès au lac Louisa**

Le règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture ou sur le site web de la municipalité : www.wentworth.ca.

Donné à Wentworth le 27 août 2015.

Natalie Black
Directrice générale et secrétaire-trésorière